

bureaux avant 5 et 6 heures tous les jours, et qu'ils sont toujours prêts à revenir si c'est nécessaire. Je ne voudrais pas non plus donner à entendre au comité qu'on a essayé de quelque manière de donner même l'apparence de compensation aux employés permanents en question pour tout l'ouvrage supplémentaire qu'ils font.

J'ai parcouru soigneusement cette partie des rapports de l'auditeur général qui comprend les comptes de ce département pour les années 1885-86 à 1889-90, inclusivement, en vue de découvrir, combien il y avait eu, à ma connaissance personnelle, de payé à des employés permanents, à l'exception de ce que Turner a eu. Le montant est si petit que j'hésite presque à le soumettre au comité, étant seulement de \$1,818.45 ou d'environ \$360 par année. Quant aux paiements faits indirectement aux employés permanents, dont je n'ai aucune connaissance, il est impossible pour moi dans le moment de prouver les montants exacts, mais je ne pense pas qu'ils soient considérables.

En outre de l'exposé que j'ai fait au comité à sa dernière séance, par rapport à l'index de correspondance Burr, je puis dire que quand M. Henry a dit, en premier lieu que des commis permanents avaient été employés à faire cet index, je me sentais certain de n'avoir pas eu connaissance de cela, et comme je l'ai déjà expliqué, c'était ce que j'avais l'intention de dire au comité. J'ai pris tous les moyens possibles pour me rafraîchir la mémoire sur ce point, et je suis encore sous la même impression. Naturellement, je n'ai pas eu de communication avec M. Henry, mais je ne me souviens pas d'avoir eu quelque conversation avec lui, soit avant que l'ouvrage fût commencé ou pendant qu'il se faisait, qui aurait indiqué que des employés permanents devaient être employés ainsi. Il a dit au comité que ce qu'il a fait dans ce sens, était autorisé par son officier supérieur. Je présume qu'il parle de M. Hall, le secrétaire de ce département. Je ne me rappelle pas que M. Hall m'ait jamais dit que des commis permanents aidaient à faire l'ouvrage, et partageaient les produits avec les commis temporaires ainsi employés. La question de l'index, cependant, a été fréquemment discutée entre nous, et afin de tirer cette affaire au clair et hors de doute, j'ai envoyé un message à M. Hall, actuellement à Boston, en vacance, de venir ici. Si M. Hall dit, lorsqu'il paraîtra devant le comité, qu'il m'a informé que des permanents ont été ainsi employés, je ne doute pas que c'est le cas, vu que je connais l'existence de cette pratique dans le département et l'ai autorisée dans d'autres cas spéciaux. Que je l'aie su ou non dans ce cas, ce n'est pas d'une grande importance. C'est un fait indéniable, je crois, que les commis de classe cadette du bureau de M. Henry ont été ainsi employés, et qu'ils ont été payés de la manière indiquée. Je me souviens que l'ouvrage de l'index a été suspendu quelque temps durant 1890, sur une représentation faite par M. Hall, et dont je ne me rappelle pas la nature, et il n'a pas été continué depuis. C'est un gros index compilé d'une série de petits index, et son utilité comme ouvrage de référence est surtout par rapport aux papiers les plus anciens qui composent les dossiers du département, particulièrement les titres; et même ce qui a déjà été fait—il est presque complet de 1870 à venir à 1882—cet index a donné beaucoup d'impulsion dans l'expédition de l'ouvrage du département. Je partage l'opinion exprimée par M. Henry que ce serait une tâche fatigante, j'oserais dire impossible, de le compléter jusqu'à ce jour en adoptant un système de travail qui se ferait durant les heures du bureau.

Je pourrais dire aussi, qu'après mûr examen, je trouve que ce temps supplémentaire pour lequel M. Turner a été payé, tel qu'expliqué à la dernière séance du comité, a été dépensé en grande partie surtout à examiner les dossiers de scribes des métiers du Nord-Ouest et à préparer les certificats de scribes pour les faire signer, à examiner, classer et faire une liste des réclamations des pertes de la rébellion, et à confectionner les Grands Livres du département concernant les établissements, plutôt qu'à pointer et tenir un compte régulier des scribes et des mandats de toute espèce émanés avant 1883.

On rapporte que j'ai dit que Jane Hay, une des personnes mentionnées dans la lettre du greffier du comité au secrétaire du département, dont on désirait la présence ici aux fins d'obtenir son témoignage, a été employée dans la branche technique du département. Ce que je pensais avoir dit et que j'avais l'intention de dire, c'est